

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

**SÉANCE MENSUELLE À HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 7 JUILLET 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT
PRÉSENTS :**

Le conseil de la Ville de Scotstown siège à huis clos en séance ordinaire ce 7 juillet 2020, à 19 h, par voie de téléconférence et sur place.

Sont présents à cette séance :

Les conseillers :

Madame Cathy Roy, présente sur les lieux

Madame Noëlle Hayes, présente sur les lieux

Madame Sylvie Dubé, présente sur les lieux

Monsieur Martin Valcourt, présent sur les lieux

Monsieur Gilles Valcourt, présent sur les lieux

Sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire, présent sur les lieux

Est absent : Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller

Et assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale, présente sur les lieux.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement les mesures prévues par les décrets numéros 177-2020 du 13 mars 2020, 222-2020 du 20 mars 2020, 223-2020 du 24 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 496-2020 du 29 avril 2020, 500-2020 du 1er mai 2020, 505-2020 du 6 mai 2020, 530-2020 du 19 mai 2020, 539-2020 et 540-2020 du 20 mai 2020, 543-2020 du 22 mai 2020 et 566-2020 du 27 mai 2020 et par les arrêtés numéros 2020-003 du 14 mars 2020, 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-005 du 17 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-009 du 23 mars 2020, 2020-010 du 27 mars 2020, 2020-011 du 28 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-018 du 9 avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-021 du 14 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-025 du 19 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020, 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-033 du 7 mai 2020, 2020-034 du 9 mai 2020, 2020-035 du 10 mai 2020, 2020-037 du 14 mai 2020, 2020-038 du 15 mai 2020, 2020-039 du 22 mai 2020 et 2020-041 du 30 mai 2020, sauf dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continuent de s'appliquer jusqu'au 10 juin 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-209

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil ainsi que la directrice générale puissent y participer par téléconférence ou sur place.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 (résolution)**
- 4. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 2 juin 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juin 2020 et comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 30 juin 2020 (information)
 - 5.3 Accès à l'Hôtel de Ville
 - 5.3.1 Ouverture du bureau municipal sur rendez-vous pour services essentiels (résolution)
 - 5.3.2 Clés électroniques : directives, registre et dépôt (résolution)
 - 5.3.3 Accès aux locaux communautaires – Plan des mesures sanitaires en place (résolution)
 - 5.4 Modification de la date de l'atelier du mois d'août prévu le 25 août (résolution)
 - 5.5 Employés municipaux
 - 5.5.1 Programme subvention salariale – Préposé au classement des documents et archives – Affichage offre d'emploi (résolution)
 - 5.5.2 2^e employé aux travaux publics – Augmentation de la période de probation (résolution)
 - 5.5.3 Desjardins jeunes au travail : embauche (résolution)
 - 5.5.4 Projet : Apprenti stage Desjardins – Budget et embauche (résolution)
 - 5.6 Vente des terrains – Projet de dépliant publicitaire (résolution)
 - 5.6.1 Mandat à agent d'immeuble (résolution)
 - 5.7 Projet immobilier + Serre Gaïa – Scotstown et Hampden : Désistement (résolution)
 - 5.8 Soirée reconnaissance aux finissants et remise d'une bourse – Budget et date (résolution)
 - 5.9 Autorisation à la directrice générale pour demande d'aide financière au nom de la Ville de Scotstown (résolution)
 - 5.10 Certification : Municipalité amie des Monarques (Fondation David Suzuki) (résolution)
 - 5.11 Règles pour demande d'appui à la Ville de Scotstown (résolution)
 - 5.12 MRC HSF – Demande d'appui concernant la demande d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (résolution)
 - 5.13 Journal Le Haut-Saint-François – Publicité (résolution)
 - 5.14 M. Martin Lapierre – Demande pour pause de facturation pour certains services (résolution)
 - 5.15 Moisson Haut-Saint-François – Aide financière – COVID-19

6. Sécurité publique

- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Formation Pompier 1 à Compton – Automne 2020 (résolution)
 - 6.1.2 Bornes incendie – Réparation selon le rapport émis à la suite des travaux de nettoyage au printemps 2020 (résolution)
 - 6.1.3 Borne incendie # 13 – Travaux d’excavation (résolution)
 - 6.1.4 Achats demandés : réservoir à eau chaude, téléavertisseurs, affiche interdisant le stationnement devant la borne sèche et obligation des bons d’achat (résolution)
 - 6.1.5 Inspections hebdomadaires des équipements – Nombre de personnes (résolution)
 - 6.1.6 Bon d’achat pour dépenses (résolution)
 - 6.1.7 Préventionniste – Offre de service (résolution)

7. Voirie

- 7.1 Transport de personnes du Haut-St-François (résolution)
- 7.2 Achat scie mécanique (résolution)
- 7.3 Entretien des chemins d’hiver – Route 257 (chemin de Ditton et rue Albert) et chemin MacNamee - Offre d’entente intermunicipale pour fournitures de services avec la Municipalité de Hampden – Durée : 3 ans (résolution)
- 7.4 Entretien des chemins d’hiver – Rues et chemins d’accès : Demande de soumission par invitation écrite – Durée : 2 ans (résolution)

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

- 8.1 Puits # 1 – Entériner les travaux : Moteur de pompe défectueux
 - 8.1.1 Entériner la vérification par caméra et frais (résolution)
- 8.2 Station épuration – Entériner le remplacement pompe pour sulfate ferrique (résolution)
- 8.3 Demande d’aide financière : Réseaux municipaux – Rue Albert et chemin de Ditton
 - 8.3.1 Rencontre avec ingénieur : étude ingénierie et recommandations pour travaux dans le cadre des programmes d’aides financières 9 ou 13 juillet à 18 h 30 (résolution)
 - 8.3.2 Programme TECQ – Dépôt de la programmation (résolution)
 - 8.3.3 Programme FIMEAU ou autre (résolution)
- 8.4 Programme pour une protection accrue des sources d’eau potable (PPASEP) volet 1 - Demande d’aide financière (résolution)
- 8.5 Demande de bac roulant pour matières résiduelles sur le terrain du 20, chemin Victoria Est (résolution)
- 8.6 Démarches pour l’implantation de la collecte de matières organiques (compostage) (résolution)
- 8.7 Dépôt résidus verts – journée (résolution)

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Inspecteur en bâtiment et en environnement – Rencontre sur rendez-vous (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Parc Walter-MacKenzie
 - 10.1.1 Achat de blocs pour bloquer l’accès de stationnement sur la pelouse (résolution)
 - 10.1.2 Achat panneaux de signalisation pour interdiction de stationnement près de la borne sèche (résolution)
- 10.2 Cœur Villageois – Travaux au bâtiment situé au Parc Walter-MacKenzie (résolution)
- 10.3 Société de Développement de Scotstown-Hampden
 - 10.3.1 Demande pour utilisation des équipements pour entretien des pelouses (résolution)
 - 10.3.2 Prêt de l’employé-étudiant de la ville (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

- 10.3.3 Traitement des paies (résolution)
- 10.3.4 Camping La Rivière Étoilée : nombre de bacs roulants (résolution)
- 10.4 L'événement – Demande aide financière 2020 (résolution)
- 10.5 Cuisine collective du HSF – Remplacement des cuisinières (information)
- 10.5.1 Lettre de remerciements (résolution)
- 10.6 Programme Soutien à l'action bénévole
- 10.6.1 Volet Jeunesse – Demande d'aide financière (résolution)
- 10.6.2 Volet Aînés – Demande d'aide financière (résolution)
- 10.7 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Demande d'aide financière (résolution)
- 10.8 Jeunesse Canada au Travail dans les deux langues officielles - Demande d'aide financière (résolution)

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

- 11.1 Bourse épargne étude nouveau-né
 - 11.1.1 Remerciements à Monsieur Dominic Boisvert (résolution)
 - 11.1.2 Réception d'un 2^e don (résolution)
- 11.2 Petit Écossais :
 - 11.2.1 Bâtiment – Vérification soutien du plancher (résolution)
 - 11.2.2 Permis de boisson (résolution)
 - 11.2.3 Matières résiduelles et recyclables (résolution)
- 11.3 Dossier réclamation – 64 chemin Victoria Est
- 11.4 Règles pour l'obtention d'une aide financière annuelle de plus de 150 \$
- 11.5 _____
- 11.6 _____
- 11.7 _____

12. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets relatifs à l'ordre du jour

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, explique que la tenue de la séance ordinaire du conseil par téléconférence pour certains membres du conseil et physiquement pour les autres membres du conseil à lieu à huis clos est acceptée par décret du gouvernement.

2. Adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis aux membres du conseil est accepté et avec l'ajout du point suivant :

11.5 Cœur Villageois – Demande d'aide financière 2020

Et que le 11 : Varia reste ouvert.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 (résolution)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 tenue à huis clos et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-210

2020-07-211

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2020 et qu'il soit adopté.

ADOPTÉE

4. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets divers

À la suite de l'avis public affiché et diffusé sur le site web de la ville avec un lien sur la page Facebook et dans L'Info-Scotstown, édition de juillet, volume 8, numéro 9, le 3 juillet 2020, informant les citoyens qu'ils pouvaient acheminer des questions par courrier électronique pour obtenir réponse du conseil municipal, une (1) question a été reçue :

- L'Événement : Demande pour accessibilité au local utilisé dans l'Hôtel de Ville pour la poursuite de leurs activités.

Ce point sera discuté au cours de la séance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

Madame Cathy Roy, conseillère, indique qu'elle a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'organisme Loisirs Hampden-Scotstown. Une nouvelle équipe d'administrateurs a été nommée.

Madame Sylvie Dubé, conseillère, explique le camp à débiter. Beaucoup de travail a été exigé pour la mise en place des mesures sanitaires obligatoires.

Monsieur Martin Valcourt, conseiller, doit se rendre sur le chemin Dell pour vérifier les travaux de creusement de fossé au cours des derniers jours.

Monsieur Iain MacAulay, maire, indique qu'il y a une augmentation du coût relié aux travaux de creusement de fossé effectués sur le chemin Dell et que ce point est reporté au prochain atelier pour discussion.

Madame Noëlle Hayes, conseillère, explique l'avancement du projet de chaumière qui sera exécuté pour la construction d'un bâtiment qui remplacera le projet qui avait été initialement prévu de transformer le bâtiment au Parc Walter-MacKenzie ceci pour permettre une économie financière.

Monsieur Gilles Valcourt, conseiller, a participé à une rencontre du comité Les Sentiers des écossais. Une activité de financement est prévue le 19 septembre prochain par une dégustation de Scotch. Cet événement aura lieu à Scotstown si cela est possible selon les mesures sanitaires obligatoires.

Installation d'un compteur d'eau dans le nouveau bâtiment qui sera construit au Parc Walter-MacKenzie

Considérant que la Ville de Scotstown doit faire l'installation de compteur d'eau dans ses bâtiments afin de respecter de la Stratégie d'économie d'eau potable du Québec;

Considérant qu'un bâtiment sera construit au Parc Walter-MacKenzie en remplacement du bâtiment actuel et que ce bâtiment abrite les contrôles des jeux d'eau;

2020-07-212

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il soit acheté et installé un compteur d'eau qui sera installé dans le nouveau bâtiment au Parc-Walter-MacKenzie qui abrite les contrôles des jeux d'eau afin de pouvoir avoir les données de la quantité d'eau potable utilisée dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable.

Cet achat et installation sera effectué auprès d'une entreprise spécialisée.

ADOPTÉE.

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020**

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 2 juin 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2020-07-213

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 7 942,07 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

7145	Canadian Tire Lac-Mégantic	Voirie : télémètre à laser	103,47 \$
7147	Les Pompes R. Fontaine	Eau potable : puit #1 remplacement du moteur	5 415,17 \$
7149	Harmer	Piste cyclable : cadenas Guard	53,21 \$
7151	Électro-concept PBL Inc.	Eau potable : puit #1 vérif. Signaux analyseur de chlore	349,75 \$
7154	Tessier Récréo-parc	Parc : valve jeux d'eau	129,92 \$
7155	Service Bell-eau-clerc Inc.	Aqueduc réparation 118, rue Ditton et égout temps de travail	837,76 \$
7158	Localisation Bois-Franc Inc.	Aqueduc : localisation entrée d'eau rues Osborne et Union	525,90 \$
7161	Clément Duquette excavation	Piste cyclable : voyage de gravier concassé MG-20	231,52 \$
	J.U. HOULE LTÉE	Égout : pièce et accessoires pour réparation 111, rue Ditton	139,43 \$
	PHILIPPE MERCIER INC.	Vérification du moteur puit #1	155,94 \$
		TOTAL :	7 942,07 \$

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juin 2020 et comptes courants à payer (résolution)

7144 Jérémy Valcourt Travaux publics - Sem. Finis. 322,00 \$
30-5-2020

Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD)

Loisirs Hampden-Scotstown Aide financière 2020 5 000,00 \$

Société Dév. Scotstown – Aide financière 2020 5 000,00 \$

Hampden

Bell Bureau : téléphone sans fil 82,14 \$

Bell Poste de chlore 82,14 \$

Bell Station d'épuration 82,14 \$

Bell Garage municipal et caserne 95,33 \$

Sous-total - Bell : 341,75 \$

Visa Voirie : carburant et pelouse : 98,60 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

	carburant	
Visa	Bureau : frais de poste / Piste cyclable : S.O.S. pour nettoyage affiches	146,71 \$
Visa	Voirie : carburant / Entretien pelouse : carburant / Voirie : pièce / station épuration : batterie pour système alarme	400,79 \$
Visa	Service incendie : lunch et carburant lors d'intervention	74,90 \$
Visa	Bureau : frais de poste, eau	66,99 \$
Visa	Voirie : équipements de sécurité pour employés : gants, chapeau, dossards, lunettes de sécurité / piste cyclable : pinceaux, peinture	296,55 \$ 106,04 \$
Visa	Voirie : carburant / entretien pelouse : carburant	
Hydro Québec	Garage municipal et caserne	452,79 \$
Hydro Québec	Chalet terrain baseball / La Relève	87,07 \$
Hydro Québec	Poste de chlore	1 419,50 \$
Hydro Québec	Station pompage : 157 ch. Victoria Ouest	60,09 \$
Hydro Québec	Parc Walter-MacKenzie - Bloc Sanitaire	86,61 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville et chauffage Maison des jeunes	281,00 \$
Hydro Québec	Station pompage : 64 ch. Victoria E	31,10 \$
Hydro Québec	Parc : 11 rue du Parc	49,20 \$
Hydro Québec	Station épuration	848,36 \$
Hydro Québec	Station pompage : rue des Peupliers	30,42 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville	698,12 \$
Hydro Québec	Éclairage public	572,56 \$
Hydro Québec	Station pompage : 2 ch. Victoria E	456,01 \$
	Sous-total - Hydro Québec : 5 072,83 \$	
Agence Revenu Canada	Juin 2020 - Déductions empl.	1 520,96 \$
Revenu Québec	Juin 2020 - Déductions empl.	3 916,04 \$
	Salaires nets payés du 1^{er} juin au 30 juin 2020 :	13 952,88 \$
	Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 7 juillet 2020	
7145	Canadian Tire Lac- Mégantic	Voirie : télémètre à laser 103,47 \$
7146	Dicom	Frais de livraison 226,54 \$
7147	Les Pompes R. Fontaine	Eau potable : puit #1 remplacement du moteur 5 415,17 \$
7148	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation : frais à payer 6,05 \$
7149	Harmer	Piste cyclable : cadenas Guard 53,21 \$
7150	Création Jade	Parc : panneaux affiches Covid-19 272,49 \$
7151	Électro-concept PBL Inc.	Eau potable : puit #1 vérif. Signaux analyseur de chlore 349,75 \$
7152	Aquatech	Exploitation des réseaux municipaux et service sur demande 5 378,68 \$
7153	Équipements Laguë ltée	Voirie : Arm, Wheel et lock nut pour tracteur 139,23 \$
7154	Tessier Récréo-parc	Parc : valve jeux d'eau 129,92 \$
7155	Service Bell-eau-clerc Inc.	Aqueduc réparation 118, ch. De Ditton et égout temps de travail 837,76 \$
7156	Trans. de personnes HSF	Cotisation annuelle 2020 5 102,00 \$
7157	Sintra	TECQ décompte no 4 – Réfection rue Argyle 29 045,84 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

7158	Localisation Bois-Franc Inc.	Aqueduc : localisation entrée d'eau rues Osborne et Union	525,90 \$
7159	Mousse de l'Estrie	Piste cyclable : paillis cèdre en vrac	313,88 \$
7160	Transport Adrien Roy et filles Inc.	Voirie : abat poussière liquide	1 880,02 \$
7161	Clément Duquette Excavation	Piste cyclable : voyage de gravier concassé MG-20	231,52 \$
Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD ou remboursements)			
	ALARME CSDR	Demande de rapport garage, modification des codes, frais de base poste de chlore	223,06 \$
	Annie Désindes	Frais de déplacement	24,70 \$
	Ass. Coop. Agr. La Patrie	Hôtel de ville : Plywood, accessoire local Loisirs, serrure toilette	797,30 \$
		Piste cyclable : pinceau, bâche, chaîne pour vélo, gants et lunettes	
		Semence pour réparation terrain et caserne siège de toilette	
	Cain Lamarre	Service professionnel rendu du 1er mai au 19 juin 2020	138,83 \$
	Canton de Lingwick	Travaux nivelage	1 140,00 \$
	Centre régional de Services	Bibliothèques : codes à barres et étiquettes	31,47 \$
	Communication Plus	Voirie : radio portative	914,01 \$
	Dubé Équipement de bureau	Papeterie	67,29 \$
	Dubé Sylvie	Frais de déplacement	7,00 \$
	Eurofins EnvironexX	Analyse de l'eau potable et usée	519,97 \$
	Harnois énergies	Voirie : diesel	566,96 \$
	Infotech	Logiciel comptable Sygem : contrat soutien 2020-2021	5 984,45 \$
	J.U. Houle Ltée	Égout : pièce et accessoires pour réparation 111, rue Ditton	139,43 \$
	La Coop Alliance	Piste cyclable : teinture et colle à bois	121,48 \$
	Lessard, L'Hérault, Blancard	Certificat de piquetage lot 4774700 (J-B Godin)	1 368,20 \$
	Arpenteurs-	Frais de déplacement	8,50 \$
	MacAulay, Iain	Quote-part 2020-2e versement, frais vente pour taxes	13 093,68 \$
	MRC HSF	M. Chartrand et M. Dougherty	
	Philippe Mercier Inc.	Vérification du moteur puit #1	155,94 \$
	Ressorts Robert	Station épuration et voirie : tube graisse, savon et Shell	198,85 \$
	Robert Johanne	Frais de conciergerie	393,98 \$
	Serv. San. Denis Fortier	Collectes des déchets et récupération mai-juin	7 533,06 \$
	Valcout, Martin	Frais de déplacement	6,30 \$
	Valoris	Site enfouissement et redevances	12 476,92 \$
		Grand total :	132 239,85 \$

2020-07-214

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

2020-07-215

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de juillet 2020 à la somme de 13 470 \$:

# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total		180,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	125,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		875,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-522	Ent. Rép. Bâtisse	100,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	500,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	100,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	400,00 \$
Sous-total		1 890,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	600,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
02-320-00-684	Équipement sécurité pour employés	200,00 \$
02-330-00-525	Véhicules : entretien et réparation	0,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse	0,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	0,00 \$
Sous-total		2 700,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	300,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	500,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 000,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		7 125,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	0,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	150,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total		700,00 \$
TOTAL		TOTAL: 13 470,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 30 juin 2020

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2020 a été remis aux membres du conseil lors de l'atelier qui a eu lieu le 30 juin 2020.

5.3 Accès à l'Hôtel de Ville

5.3.1 Ouverture du bureau municipal sur rendez-vous pour services essentiels (résolution)

Entendu que le bureau municipal est fermé au public depuis le 16 mars 2020 en raison de la COVID-19 et des mesures sanitaires édictées par la Santé publique du gouvernement du Québec, de la période de confinement pour permettre une protection des employés municipaux;

Entendu qu'actuellement la période de déconfinement est en place et que le conseil municipal peut statuer sur l'ouverture ou non du bureau municipal et permettre l'accessibilité du public;

2020-07-216

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal stipule que le bureau municipal sera ouvert au public selon les directives suivantes :

- . les gens qui souhaitent venir au bureau en personne devront communiquer avec le bureau municipal pour prendre rendez-vous;
- . seuls les services essentiels seront offerts : une évaluation de la demande sera faite et un rendez-vous sera fixé;

De plus les mesures suivantes sont adoptées :

- L'obligation d'inscrire son nom et de signer le registre en entrant dans l'Hôtel de Ville et de se désinfecter les mains.
- La désinfection des mains avec une solution à base d'alcool en arrivant.
- Observez les règles d'hygiène lorsque les gens toussent ou éternue.
- Se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si les gens utilisent un mouchoir en papier, le jeté dès que possible et se laver les mains par la suite.
- Si une personne est malade, celle-ci devra éviter le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées de 70 ans et plus, les personnes ayant un système immunitaire affaibli et les personnes ayant une maladie chronique.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

- Maintien d'une distance d'au moins 2 mètres (environ 6 pieds) avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit.
- Le port du masque et du couvre-visage est recommandé si la distanciation physique de 2 m n'est pas possible.
- Si des personnes présentent un des symptômes suivants :
 - Fièvre :
 - (chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale),
 - chez la personne âgée : 37,8 °C (100 °F) et plus (température buccale),
 - ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
 - apparition ou aggravation d'une toux;
 - difficultés respiratoires;ou
 - perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;Ces personnes ne seront pas admises.

Les directives peuvent être modifiées en tout sans préavis selon les mesures sanitaires imposées par le gouvernement.

Un avis sera affiché dans la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville ainsi que le tableau d'affichage des avis publics, sur le site web de la ville et la page Facebook et dans le prochain numéro de l'Info-Scotstown.

ADOPTÉE

5.3.2 Clés électroniques : directives, registre et dépôt (résolution)

Attendu que le conseil municipal a fait installer une nouvelle serrure électronique à l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

Attendu que le conseil municipal met en place des directives pour permettre l'accès à l'Hôtel de Ville aux personnes qui obtiendront une clé électronique avec un horaire d'accès prédéfini;

2020-07-217

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal adopte les règles suivantes :

- . Une clé sera remise aux élus selon un horaire défini;
- . Une clé sera remise aux employés administratifs permanents selon l'horaire d'accès : 24 heures / 24 heures – 7 jours / jours;
- . À l'employé principal des travaux publics permanents selon l'horaire d'accès : 24 heures / 24 heures – 7 jours / jours;
- . À tous employés des travaux publics et autres temporaires selon un horaire établi sur l'horaire de travail des employés administratifs;
- . Une clé sera remise à la personne responsable du service de conciergerie selon l'horaire d'accès : du vendredi à 17 h jusqu'au dimanche à 21 h de chaque semaine;
- . Une lettre sera transmise à tous les responsables des organismes municipaux occupant un local dans l'Hôtel de Ville ou aux personnes responsables des activités qui ont lieu dans cet édifice pour leur transmettre les informations suivantes :
 - Le nom de la personne responsable de l'organisme et de l'activité;
 - Une liste des membres de chaque organisme ou des personnes responsables des activités devra être remise au bureau municipal;
 - Ladite liste sera remise aux membres du conseil pour autorisation et fixation de l'horaire d'accès;
 - Chaque personne qui aura droit à une clé devra remettre un dépôt de 20 \$. Ce dépôt sera conservé par la ville. Lorsque la personne ne souhaitera plus avoir la clé, ladite clé devra être remise au bureau municipal et le dépôt sera remis.

- En aucun cas, la personne détenant une clé ne peut prêter à quiconque la clé.
- Advenant la perte de la clé. Le dépôt de 20 \$ sera conservé par la ville. Si la personne souhaite obtenir une deuxième clé, le nouveau dépôt sera fixé au montant de 30 \$.

Quiconque ne respectera pas les consignes, la clé donnant droit d'accès à l'Hôtel de Ville sera annulée.

ADOPTÉE

5.3.3 Accès aux locaux communautaires – Plan des mesures sanitaires en place (résolution)

Entendu que l'Hôtel de Ville est fermé au public depuis le 16 mars 2020 en raison de la COVID-19 et des mesures sanitaires édictées par la Santé publique du gouvernement du Québec, de la période de confinement pour permettre une protection des employés municipaux;

Entendu qu'actuellement la période de déconfinement est en place et que le conseil municipal peut statuer sur l'ouverture ou non du bureau municipal et permettre l'accessibilité du public;

Les membres du conseil sont invités à exprimer leur vote pour permettre l'accès à l'Hôtel de Ville aux organismes suivants :

- . Bibliothèque municipale;
- . Journal L'Événement;
- . Les Mains agiles.

Vote exprimé :

Sylvie Dubé : Oui

Gilles Valcourt : Oui

Noëlle Hayes : Oui

Martin Valcourt : Oui

Cathy Roy : Oui

2020-07-218

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil qui assistent à la séance,

Que des directives soient adoptées et remises aux organismes nommés dans le préambule de ladite résolution.

Que dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des mesures de protection doivent être mises en place pour protéger la santé de la population lors de la pratique d'activités dans un bâtiment public.

Les règles afin de bien harmoniser l'accès dans l'Hôtel de Ville sont les suivantes :

. Avant de permettre l'accès à l'Hôtel de Ville, chaque organisme occupant un local, chaque responsable d'une activité doit transmettre au bureau municipal les consignes sanitaires qu'il mettra en place lors de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir, et lors de la tenue de réunion ou de travail.

Ces consignes devront faire mention qu'elles sont les mesures sanitaires avant, pendant et après vos activités, quels qu'ils soient.

Ils seront chargés d'en faire la promotion auprès de leurs membres, en spécifiant notamment que des consignes de santé et de sécurité et notamment des règles d'hygiène doivent être respectées pour que la pratique soit sécuritaire. Un désinfectant devra être fourni dans le local occupé.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Le succès du déconfinement repose sur la capacité des gens à appliquer rigoureusement les consignes sanitaires dans la pratique de leurs activités favorites, notamment :

- L'obligation d'inscrire son nom et de signer le registre en entrant dans l'Hôtel de Ville et de se désinfecter les mains.
- Désinfectez-vous les mains avec une solution à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées de 70 ans et plus, les personnes ayant un système immunitaire affaibli et les personnes ayant une maladie chronique.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.
- Maintenez autant que possible une distance d'au moins 2 mètres (environ 6 pieds) avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit.
- le port du masque et du couvre-visage est recommandé et que la distanciation physique de 2 m n'est pas possible.
- Si vous présentez un des symptômes suivants :
 - Fièvre :
 - (chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale),
 - chez la personne âgée : 37,8 °C (100 °F) et plus (température buccale),
 - ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
 - apparition ou aggravation d'une toux;
 - difficultés respiratoires;ou
 - perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;Ces personnes ne devront pas être admises.

Il est très important que les mesures sanitaires qui doivent être mises en place doivent inclure tous les espaces par lesquels les personnes circuleront dans l'Hôtel de Ville et qui pourraient être touchés ou manipulés : rampe d'escalier, poignée de porte, interrupteur, table, chaise ou tout autres mobilier ou équipement. Ce qui implique la désinfection avant de quitter le bâtiment.

Il n'y aura aucun accès à la cuisine et aux salles de toilettes. Ces locaux seront verrouillés.

Le nombre de personnes admis dans un local devra être indiqué.

Le nom d'une personne responsable par organisme devra être fourni afin de pouvoir communiquer avec si nécessaire.

Une fois le plan reçu, celui-ci pourra être remis et vérifié par les membres du conseil.

À titre d'information, le bureau municipal reste fermé et les gens devront prendre rendez-vous avec le personnel administratif pour avoir accès à des services essentiels.

Si l'organisme doit recevoir une livraison, le responsable de cet organisme devra prendre les mesures nécessaires pour être sur place. Les employés

administratifs municipaux ne recevront aucune marchandise pour l'organisme et n'ouvriront pas la porte d'entrée principale.

Plusieurs informations qui se retrouvent sur internet peuvent être utiles pour établir le plan des mesures sanitaires.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn->

[contenu/education/MEES_Consignes_Reprise_LS.pdf?1591289146](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/MEES_Consignes_Reprise_LS.pdf?1591289146)

<http://www.cisss->

[lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Soins_et_services](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Soins_et_services)

[/Partenaires/Municipalites/Affiche-](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Soins_et_services/Partenaires/Municipalites/Affiche-)

[Profitez des lieux publics de maniere securitaire.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Soins_et_services/Partenaires/Municipalites/Affiche-Profitez_des_lieux_publics_de_maniere_securitaire.pdf)

Liste de vérifications quotidiennes : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2161B-liste-sports-loisirs.pdf>

Note importante : Toute personne qui ne respectera pas les directives de mesures sanitaires en vigueur à l'Hôtel de Ville ou exigées par les gouvernements s'expose à une interdiction d'accès.

Aucun autre organisme ne peut avoir accès à l'Hôtel de Ville actuellement pour la tenue d'activités.

Les mesures sanitaires peuvent être modifiées en tout temps sans préavis selon les mesures sanitaires décrétées par les gouvernements.

ADOPTÉE

5.4 Modification de la date de l'atelier du mois d'août prévu le 25 août (résolution)

2020-07-219

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'atelier prévu le 25 août ait lieu le lundi 24 août en raison de la tenue d'un atelier spécial des maires à la MRC du Haut-Saint-François.

Il est également accepté que l'atelier prévu le 28 juillet soit déplacé au lundi 3 août 2020 en raison des vacances annuelles pour de la construction du Québec et que certains membres du conseil seront à l'extérieur de la municipalité.

ADOPTÉE

5.5 Employés municipaux

5.5.1 Programme subvention salariale – Préposé au classement des documents et archives – Affichage offre d'emploi (résolution)

2020-07-220

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

La Ville de Scotstown mandate la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre d'un Programme de Subvention salariale au Centre local d'emploi.

Cette demande vise l'embauche d'une personne pour un poste de préposé au classement des archives et documents municipaux pour une période de 30 semaines à raison de 35 heures par semaine.

À la suite de l'acceptation de cette aide financière, une offre d'emploi sera diffusée.

Madame Monique Polard, directrice générale, est nommée responsable de ce dossier et a signé les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.5.2 2^e employé aux travaux publics – Augmentation de la période de probation (résolution)

Attendu l'embauche de Monsieur Michael Maciver par la résolution 2020-05-149, adoptée le 5 mai 2020 et stipulant une période de probation de 3 mois;

Attendu que le conseil municipal souhaite réviser la période de probation pour permettre une meilleure intégration aux travaux et aux exigences de l'emploi;

2020-07-221

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la période de probation soit modifiée et augmentée pour une période de 6 mois.

Que des rencontres aient lieu à toutes les deux semaines avec l'employé pour la planification et suivi du travail et permettre un bon encadrement relié à ce type d'emploi.

ADOPTÉE

5.5.3 Desjardins jeunes au travail : embauche (résolution)

Attendu l'acceptation de l'aide financière demandée par la Ville de Scotstown dans le cadre du Programme Desjardins jeunes au travail auprès de Carrefour Jeunesse Emploi pour l'embauche d'un étudiant pour une période de 6 semaines visant un horaire de 30 heures par semaine;

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu 4 candidatures d'étudiants et qu'une rencontre pour une entrevue avec chacun des candidats;

2020-07-222

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal embauche Ryan Valcourt pour le poste de Préposé aux lieux municipaux débutant le 6 juillet 2020, pour une période de 6 semaines.

Les tâches seront celles-ci : Fournir une aide ponctuelle aux divers organismes pour l'accueil des touristes et maintien des équipements et mobilier urbain;

Vérification des équipements de sports et loisirs et maintien de la piste cyclable du Marécage des Scots et Parc Walter-Mackenzie;

Aménagement des espaces verts de la ville : Hôtel de Ville, parcs et piste cyclable.

Le salaire minimum sera versé et l'aide financière que la ville recevra est 50 % sans les déductions d'employeurs.

Madame Monique Polard, directrice générale, est responsable de ce dossier pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.5.4 Projet : Apprenti stage Desjardins – Budget et embauche (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown a l'opportunité d'avoir une aide financière dans le cadre du Programme Apprenti Stage Desjardins parrainé par l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi;

Attendu que le programme Apprenti-Stage permet aux jeunes étudiants du secondaire d'acquérir un premier contact avec le marché du travail par le

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020**

biais d'une expérience de stage au sein d'organismes sans but lucratif ou de municipalité de la région et de recevoir une bourse à la fin du programme;

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite permettre à un étudiant la possibilité de participer à cette expérience de travail;

Attendu que Carrefour Jeunesse Emploi fourni un montant de 600 \$ pour ce programme qui exige que l'étudiant participe à ce stage pour une période de 80 heures réparties au cours de la saison estivale;

Les objectifs :

- Permettre à des étudiants de réaliser une première expérience de travail
- Inviter les étudiants à s'impliquer dans leur milieu
- Donner l'occasion de se faire connaître du milieu des employeurs
- Mettre à contribution les aptitudes des jeunes pour aider un organisme de sa municipalité

2020-07-223

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte le projet Apprenti Stage Desjardins permettant d'embaucher un étudiant pour une période de 80 heures au cours de l'été;

La Ville de Scotstown accepte d'injecter une somme supplémentaire de 400 \$ pour un total de 1 000 \$ qui sera remis à titre de bourse à l'étudiant qui aura effectué un total de 80 heures.

Que la Ville de Scotstown embauche Emrick Léveillé qui débutera ce programme le 13 juillet pour un total de 80 heures au cours de l'été.

Cet étudiant se joindra aux autres employés de la ville pour divers travaux au sein de la localité.

Madame Monique Polard, directrice générale, est responsable de ce projet pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.6 Vente des terrains – Projet de dépliant publicitaire (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a trois (3) terrains à vendre selon certaines conditions pour des constructions domiciliaires ;

Considérant que ces terrains sont situés sur les rues suivantes :

2 terrains sur la rue Osborne;

1 terrain sur le chemin de Ditton au numéro civique 124;

Attendu que le conseil municipal veut diffuser une publicité visant la vente de ces terrains;

Attendu qu'une brochure a été préparée et qu'une copie a été remise aux membres du conseil pour obtenir leurs commentaires ou suggestions;

2020-07-224

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent la brochure préparée par la directrice générale relative à promouvoir la vente des 3 terrains et stipulant les conditions de vente.

Cette brochure sera diffusée sur le site de la ville et tout autre moyen pour promouvoir la vente de ces immeubles.

ADOPTÉE

5.6.1 Mandat à agent d'immeuble (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a trois (3) terrains à vendre selon certaines conditions pour des constructions domiciliaires ;

2020-07-225

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil retienne les services de Madame Anne Valcourt, agente d'immeuble, pour la vente des terrains situés sur la rue Osborne et le chemin de Ditton et les règles conditions pour la construction de résidences.

Les contrats pour les services de Madame Valcourt seront d'une durée de six (6) mois. Le montant de commission est fixé à 10 % du prix de vente.

Que le conseil municipal autorise Monique Polard, directrice générale, à signer le contrat de vente avec Mme Valcourt.

ADOPTÉE

5.7 Projet immobilier et Serre Gaïa – Scotstown et Hampden : Désistement (résolution)

Considérant la présentation aux membres du conseil municipal d'un projet immobilier et une serre pour l'autosuffisance en légumes par vidéoconférence le 15 juin dernier par des promoteurs pour l'obtention d'appui des municipalités;

2020-07-226

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown se désiste de toute participation financière à ce projet actuellement en raison d'autres projets en cours qui exigeront des investissements importants.

Les membres du conseil veulent remercier Monsieur Gaston Beaulieu, Fondateur et président de Gaïa Écosystèmes ainsi que toutes les personnes du groupe liées pour leur présentation et leur souhaitent bonne chance dans l'implantation de leur projet.

ADOPTÉE

5.8 Soirée reconnaissance aux finissants et remise d'une bourse – Budget et date (résolution)

2020-07-227

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown octroie une bourse au montant de 100 \$ à chaque élève finissant de la Polyvalente Louis Saint-Laurent et Alexander Galt résidants à Scotstown pour l'édition de l'année scolaire 2019-2020. La soirée reconnaissance aura lieu à Scotstown et la date sera confirmée après vérification avec la Polyvalente.

Un budget de cent dollars (100 \$) est approuvé pour la préparation d'une collation.

La soirée aura lieu conjointement avec la Municipalité de Hampden si les mesures sanitaires en vigueur peuvent le permettre.

ADOPTÉE

5.9 Autorisation à la directrice générale pour demande d'aide financière au nom de la Ville de Scotstown (résolution)

2020-07-228

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal refuse de mandater la directrice générale de procéder à des demandes d'aides financières sans résolution spécifique pour un projet spécifique.

ADOPTÉE

5.10 Certification : Municipalité amie des Monarques (Fondation David Suzuki) (résolution)

Considérant que le papillon monarque est une espèce menacée : sa population a chuté de 90% au cours des deux dernières décennies;

Considérant que les municipalités peuvent toutefois jouer un rôle clé pour protéger l'habitat de ce papillon emblématique et contribuer à la sauvegarde de cette espèce;

Considérant que pour inciter les municipalités à poser des gestes concrets pour protéger le monarque, la Fondation David Suzuki, en partenariat avec l'Espace pour la vie, ont lancé l'initiative « Ville amie des monarques » au Québec;

Considérant que cette initiative, destinée exclusivement aux municipalités, a pour objectif la mise en place de mesures visant la restauration des habitats du monarque, et la sensibilisation des citoyens;

Considérant qu'en participant à cette initiative, les municipalités prennent part à un véritable effet papillon;

Considérant que la Ville de Scotstown souhaite déposer sa candidature pour être certifiées « Ville amie des monarques » et qu'elle doit s'engager à mettre en œuvre au moins trois des vingt-quatre mesures de protection de l'habitat du monarque proposées par la Fondation David Suzuki.

2020-07-229

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown met en place les premières mesures retenues, soient :

- Publier une déclaration du conseil municipal; cette déclaration visera à accroître la sensibilisation au déclin des populations de monarques et au fait que cette espèce a besoin que l'on crée et protège des habitats propices à sa survie.
- Lancer une campagne de communication pour encourager les citoyens à planter de l'asclépiade sur leur terrain.
- Encourager les responsables des espaces verts de la Ville de Scotstown à mettre en valeur la conservation du monarque auprès des citoyens.
- Rencontrer les employés des services municipaux responsables des parcs et des travaux publics afin de réviser les programmes de tonte de pelouse dans le but de limiter la coupe d'asclépiade lors de l'entretien dans les espaces publics.
- Planter de l'asclépiade et des plantes nectarifères indigènes dans des terre-pleins ou sur les emprises publiques.

La Ville de Scotstown à cœur la préservation de l'environnement pour les générations futures et ce geste s'inscrit dans les valeurs de développement durable.

ADOPTÉE

5.11 Règles pour demande d'appui à la Ville de Scotstown (résolution)

Considérant que le conseil municipal reçoit plusieurs demandes d'appui par différents organismes et groupes concernant des demandes d'aides financières pour divers projets ou autres;

2020-07-230

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que toutes demandes d'appui financier ou simplement par lettre reçues soient soumises aux membres du conseil pour l'obtention d'une résolution acceptant ou non l'appui de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.12 MRC HSF – Demande d'appui concernant la demande d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (résolution)

Considérant la demande d'appui reçue de la MRC du Haut-Saint-François;

2020-07-231

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown confirme son appui à la MRC du Haut-Saint-François et à la *Démarche Ose le Haut* concernant la demande d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables, auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Que la Ville de Scotstown reconnaît que ce projet d'analyse et de conceptualisation d'une offre résidentielle diversifiée et durable permettrait la densification douce du territoire tout en réduisant l'émission de gaz effet de serre.

Que dans un contexte de transition vers un monde plus sobre en carbone, la Ville de Scotstown désire encourager les nouvelles pratiques environnementales, sociales et économiques permettant de structurer les dynamiques territoriales et de concevoir des milieux de vie accessibles et abordables de qualité élevée;

Qu'avec son plan d'action concret et structuré ainsi que les ressources mises en place, les membres du conseil de la Ville de Scotstown croient fermement que ce projet aidera la MRC du Haut-Saint-François et ses municipalités à organiser des milieux de vie plus sains, conviviaux et sécuritaires, en intégrant les besoins du présent sans compromettre l'évolution des générations futures;

Que ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan sur les changements climatiques 2013-2020 que s'est fixé le gouvernement du Québec;

Que les élus de la Ville de Scotstown sont intéressés à collaborer à ce projet innovant en partageant notre expertise ou en participant à des comités de consultation;

Qu'il est espéré que la demande d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables soit accordée à la MRC du Haut-Saint-François et à la *Démarche Ose le Haut*.

ADOPTÉE

5.13 Journal Le Haut-Saint-François – Publicité (résolution)

Considérant que le journal Le Haut-Saint-François a interpellé la Ville de Scotstown pour offrir de participer à une édition du journal avec une thématique spéciale sur la ville de Scotstown;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de cette offre lors de l'atelier le 30 juin dernier et qu'ils ont accepté de participer à cette édition spéciale;

2020-07-232

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Le conseil municipal participe à l'édition du journal Le Haut-Saint-François sur la thématique spéciale de la Ville de Scotstown en réservant un espace d'un « tiers de page » - 1 couleur pour un montant de 352 \$.

Les frais de cette publicité seront pris sur le solde en date d'aujourd'hui de la contribution 2020 de 317 \$ et que les frais supplémentaires seront appliqué par le poste budgétaire réservé à la publicité du budget 2020.

ADOPTÉE

5.14 M. Martin Lapierre – Demande pour pause de facturation pour certains services (résolution)

Considérant qu'en date du 18-03-2020, Monsieur Martin Lapierre, propriétaire de l'entreprise les Plantules des Cantons située au 5, rue Albert à Scotstown transmettait une demande au conseil municipal, soit :

« Maire et Membre du Conseil Municipal

Objet: Pause de comptabilisation du service d'aqueduc de la portion non résidentielle.

Bonjour, la présente est pour vous aviser que Plantules des Cantons cesse ces activités pour une période indéterminée. Donc, depuis le vendredi 13 mars 2020 nous n'avons plus utilisé d'eau pour l'entreprise, car aucuns nouveaux semis n'ont été semés. Les livraisons ont aussi cessé depuis.

Par conséquent, nous vous demandons s'il vous plaît de remettre le coefficient de 3 à 1 pour le service aqueduc 2020 de façon rétroactive pour aussi longtemps que nous ne reprendrons pas nos activités.

Il nous fera plaisir de continuer à payer en double et en 1,5 les autres catégories telles que les ordures et la Police car nous ne prévoyons pas de dissoudre l'entreprise à court terme.

Considérant que la demande avait été remise aux membres du conseil lors de l'atelier du 31 mars 2020;

Considérant qu'en raison des mesures sanitaires mises en place par la Santé publique et le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, plusieurs entreprises devaient arrêter les activités;

2020-07-233

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal refuse la demande de Monsieur Martin Lapierre pour les raisons suivantes :

. les gouvernements fédéraux et provinciaux ont mis en place plusieurs programmes d'aides financières pour les entreprises depuis le 16 mars 2020 afin de soutenir les entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19.

. aucun commerce, industrie ou service localisé à Scotstown n'ont bénéficié d'aucune réduction de taxe ou de frais relatifs aux services municipaux en raison des programmes d'aides des gouvernements.

ADOPTÉE

5.15 Moisson Haut-Saint-François – Aide financière – COVID-19

Considérant qu'en raison de la situation liée à la pandémie de la COVID-19 une aide avait été demandée par certaines municipalités de la MRC du

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Haut-Saint-François afin de soutenir l'organisme Moisson Haut-Saint-François par l'augmentation des besoins alimentaires;

2020-07-234

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal ne participera pas à cette demande d'aide financière spécifique à la situation reliée à la COVID-19, car la MRC du Haut-Saint-François a remis une aide financière et que les gouvernements ont permis des aides financières par différents programmes.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Formation Pompier 1 à Compton – Automne 2020 (résolution)

Considérant que les personnes intéressées à devenir pompiers ainsi que le personnel des services municipaux de sécurité incendie, c'est-à-dire les pompiers, les officiers, les directeurs et les préventionnistes, doivent satisfaire aux exigences minimales de formation prévues dans le [Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal](#);

Considérant que ce règlement, qui découle de la [Loi sur la sécurité incendie](#) adoptée en juin 2000, prévoit des [exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie](#) afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant qu'en étant mieux formés, les pompiers travaillent de façon plus sécuritaire et protègent plus efficacement la population;

Considérant que sauf exception, **tout le personnel** des services municipaux de sécurité incendie, qu'il soit à temps plein, à temps partiel ou volontaire, est visé. Le statut d'emploi n'est donc plus pris en compte;

Considérant que l'exception concerne les pompiers en poste avant le 17 septembre 1998. Ils ne sont pas visés par les exigences de formation s'ils exercent le même emploi. Cependant, un pompier engagé avant le 17 septembre 1998 et qui est nommé officier d'intervention après cette date est visé par le règlement. Il en va de même s'il a changé de service de sécurité incendie depuis le 17 septembre 1998;

Considérant que le fait que des pompiers ne soient pas visés par le règlement ne veut pas dire qu'ils n'ont pas à suivre de formation. C'est en effet la responsabilité de la municipalité, par l'entremise du directeur du service de sécurité incendie, de s'assurer que ses pompiers ont la formation nécessaire pour accomplir leur travail adéquatement et de façon sécuritaire. Cette responsabilité lui incombe en tant qu'employeur en vertu de l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

Considérant que la Ville de Scotstown veut permettre à deux (2) pompiers du Service incendie d'acquérir les compétences nécessaires et de respecter les exigences de la loi en vigueur;

2020-07-235

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown autorise l'inscription de Messieurs Marc-André Lagacé et Martin Valcourt à la prochaine formation Pompier 1 qui aura lieu dans la région.

Que les frais d'inscription, de déplacement, de repas et le temps de formation soient payés par la ville.

ADOPTÉE

6.1.2 Bornes incendie – Réparation selon le rapport émis à la suite des travaux de nettoyage au printemps 2020 (résolution)

Considérant qu'il est essentiel que les bornes incendie soient fonctionnelles pour un service incendie optimal;

Considérant qu'à la suite des travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc effectué au printemps 2020, la firme Aqueduc a émis des recommandations pour la vérification et réparation de certaines bornes;

2020-07-236

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux suivants :

-Prioriser la réparation des bornes incendie no.5, 6, 9, 13, 22, 24, 25, 30.

-Localiser visuellement et mettre à vue toutes les vannes d'isollements de chaque borne incendie et faire la vérification du fonctionnement de celle-ci.

-Effectuer un diagnostic du fonctionnement des vannes du réseau de distribution afin de prévoir un budget pour la réparation de celles qui ne sont pas fonctionnelles normalement.

-Identifier la nouvelle borne incendie sur la rue Argyle (ajouter un numéro BF-37).

Que les services de la firme BF Tech soient requis pour la réparation des bornes no.5, 6, 9, 22, 24, 25, 30 à l'exception de la borne no. 13 qui devra être excavée.

Que les autres travaux seront effectués par les employés municipaux si possible, sinon la firme mandatée sera également réservée pour ces travaux.

ADOPTÉE

Mesures sanitaires en place lors des entraînements des pompiers volontaires du Service incendie de la Ville de Scotstown

Considérant qu'il est essentiel que les mesures sanitaires exigées par les gouvernements soient mise en place et respectées par tous les secteurs de services municipaux pour éviter afin de fournir une protection aux employés municipaux;

Considérant que l'Institut national de la santé publique du Québec a préparé une fiche présentant les recommandations intermédiaires concernant les pompiers (incluant pompiers volontaires et pompiers forestiers) afin de protéger la santé des employés et de ceux qui fréquentent le milieu de travail : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2978-pompiers-covid19.pdf>;

Considérant qu'en tout temps, la sécurité des pompiers ne doit pas être compromise ou diminuée par les mesures recommandées ou le port des équipements de protection pour la Covid-19. Une évaluation de la situation doit être faite avant toute intervention;

2020-07-237

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande au directeur incendie de mettre en place les mesures sanitaires édictées par l'Institut national de la santé publique du Québec pour les entraînements des pompiers et atout autres activités et de faire rapport aux membres du conseil.

La fiche de l'Institut national de la santé publique du Québec sera remise au directeur incendie et à tous les pompiers pour aider au suivi des mesures à mettre en place.

ADOPTÉE

6.1.3 Borne incendie # 13 – Travaux d'excavation (résolution)

Considérant que la borne incendie no 13 doit être réparée et que l'excavation est nécessaire;

2020-07-238

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux d'excavation pour la réparation de la borne no 13 située sur la rue Osborne au cours des prochains jours.

Les travaux peuvent nécessiter la fermeture du service d'aqueduc et si c'est le cas, les résidents seront avisés préalablement avec un délai raisonnable.

Les employés municipaux sont responsables de ces travaux sous la supervision de la firme Aquatech.

Advenant que les travaux nécessitent l'intervention d'une firme spécialisée, l'entreprise BF Tech est autorisée.

ADOPTÉE

Achat de panneaux interdisant le stationnement devant les bornes incendie

2020-07-239

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des panneaux interdisant le stationnement devant les bornes incendies seront achetés pour qu'ils soient installés pour la borne sèche au Parc Walter-MacKenzie.

Tout contrevenant s'expose à une amende.

ADOPTÉE

Règlement interdisant le stationnement devant les bornes incendies et dans un périmètre raisonnable

2020-07-240

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des vérifications soient faites au niveau de la réglementation municipale en vigueur pour qu'il soit interdit le stationnement devant les bornes incendie. Si la Ville de Scotstown possède un règlement à ce sujet, les contrevenants recevront un constat d'infraction.

AVIS DE MOTION Advenant qu'il n'existe aucun règlement à ce sujet, les membres du conseil acceptent unanimement qu'un avis de motion soit adopté à cette séance avec les règles suivantes :

. Il est interdit de stationner à tous véhicules ou de laisser un véhicule dans un rayon de 10 mètres de la borne sèche située au Parc Walter-Mackenzie;

. Que le véhicule stationné devant la borne sèche sera remorqué aux frais du propriétaire;

. Que tout contrevenant s'expose à une amende de 250 \$;

Toutes autres règles seront stipulées dans le règlement qui sera remis aux membres du conseil et déposé lors de la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

À CET INSTANT, MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE, QUITTE LA SÉANCE DU CONSEIL. IL EST 21 H 08.

Recommandation par le directeur incendie : embauche ou retrait d'un pompier volontaire au sein du Service incendie de la Ville de Scotstown

2020-07-241

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande au directeur incendie de lui transmettre dorénavant toutes recommandations relatives à l'embauche ou le retrait d'une personne à titre de pompier volontaire au sein du Service incendie de la Ville de Scotstown.

Que le conseil municipal prendra décision par résolution sur réception seulement des recommandations reçues du directeur incendie.

ADOPTÉE

À CET INSTANT, MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE, REPREND SON SIÈGE À LA SÉANCE DU CONSEIL. IL EST 21 H 16.

6.1.4 Achats demandés : réservoir à eau chaude, téléavertisseurs, affiche interdisant le stationnement devant la borne sèche et obligation des bons d'achat (résolution)

2020-07-242

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'achat d'un réservoir à eau chaude de 40 gallons pour la caserne incendie incluant les boyaux et pièces nécessaires à l'installation.

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) téléavertisseurs pour remplacer les téléavertisseurs défectueux auprès de la compagnie Communication Plus (Sherbrooke).

ADOPTÉE

6.1.5 Inspections hebdomadaires des équipements – Nombre de personnes (résolution)

Considérant que le directeur incendie a remis les horaires modifiés des inspections hebdomadaires avec la liste des pompiers affectés chaque semaine;

Considérant que les inspections seront effectuées par 2 pompiers à la demande du conseil municipal sous la supervision occasionnelle du directeur incendie;

2020-07-243

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte l'horaire des inspections hebdomadaires reçues. Celui-ci sera remis à tous les pompiers volontaires du Service incendie de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

6.1.6 Bon d'achat pour dépenses (résolution)

Considérant que le conseil a instauré la règle qu'un bon d'achat doit être rempli par l'employé qui veut procéder à un achat sans qu'une résolution ait été adoptée à cette règle;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Considérant que le suivi des dépenses doit respecter le budget adopté par le conseil municipal ainsi que les lois régissant les villes;

2020-07-244

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal oblige qu'un bon d'achat soit remis à la directrice générale avant de procéder à tout achat.

La directrice générale traitera le bon d'achat immédiatement ou il sera soumis au conseil municipal selon les achats indiqués et le montant de ces achats.

Que le bon d'achat 2019-09 est accepté en partie :

Achat autorisé immédiatement :

- 1 Sac de borne incendie: 136 \$ plus les taxes
- 7 Paires de gants : 99 \$ plus les taxes chaque paire
- 1 Casque Officier rouge : 275 \$ plus les taxes

Dès que les essais annuels des tuyaux seront faits et selon le résultat, l'achat des tuyaux sera permis s'ils sont toujours nécessaires :

- 4 Tuyaux 2 ½ x 50 pieds : 209 \$ chacun plus les taxes
- 4 Tuyaux 1 ¾ x 50 pieds : 209 \$ chacun plus les taxes

ADOPTÉE

6.1.7 Préventionniste – Offre de service (résolution)

2020-07-245

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la ville communique avec l'entreprise Groupe GPI pour obtenir une estimation pour la vérification exigée des risques élevés et très élevés identifiés au Schéma de couverture de risques et transmettra la liste des immeubles visés pour l'année 2020.

La liste des immeubles visés par la vérification sera préparée par le directeur incendie.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Transport de personnes du Haut-St-François (résolution)

Attendu que l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-St-François;

Attendu que la Ville de Scotstown adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

Attendu que la Ville de Scotstown approuve les prévisions budgétaires 2020;

Attendu que la Ville de Scotstown approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports.

2020-07-246

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown autorise le paiement de sa cotisation au montant de 5 102 \$.

ADOPTÉE

2020-07-247 7.2 **Achat scie mécanique (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une scie mécanique pour le secteur de la voirie pour remplacer l'équipement actuel défectueux.

Cet achat représente un montant de 200 \$ plus les taxes et est acheté auprès de l'entreprise Gosselin Bicycles (Lac-Mégantic).

ADOPTÉE

MONSIEUR IAIN MACAUALY, MAIRE, DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS LE PROCHAIN POINT ET SE RETIRE DE LA DISCUSSION.

2020-07-248 7.3 **Entretien des chemins d'hiver – Route 257 (chemin de Ditton et rue Albert) et chemin MacNamee - Offre d'entente intermunicipale pour fournitures de services avec la Municipalité de Hampden – Durée : 3 ans (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à la Municipalité du Canton de Hampden de desservir la Ville de Scotstown pour l'entretien des chemins d'hiver concernant le chemin de Ditton, le chemin MacNamee et la rue Albert pour une période de 3 ans par entente intermunicipale de fourniture de services.

Un projet d'entente intermunicipale sera soumis à la Municipalité de Hampden.

ADOPTÉE

7.4 **Entretien des chemins d'hiver – Rues et chemins d'accès : Demande de soumission par invitation écrite – Durée : 2 ans (résolution)**
Considérant que la Ville de Scotstown doit faire entretenir ses routes en période hivernale;

Considérant que les articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d'appels d'offres pour un contrat pour l'exécution de travaux et/ou un contrat pour la fourniture de services;

Considérant le paragraphe 3.1 de l'article 573 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec stipule : « Malgré l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et jusqu'à l'ouverture des soumissions, ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié. L'interdiction de divulguer un renseignement s'applique également à l'exploitant du système électronique d'appel d'offres visé au troisième alinéa du paragraphe 1 et à ses employés, sauf quant à un renseignement permettant de connaître l'identité d'une personne qui a demandé une copie d'un de ces documents, lorsque cette personne a autorisé expressément l'exploitant à divulguer ce renseignement. »;

Considérant que le conseil municipal mandate la directrice générale à transmettre l'appel d'offres aux entreprises identifiées dans l'Annexe 1 et conservées jusqu'à l'ouverture des appels d'offres reçus

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

2020-07-249

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

La Ville de Scotstown demande des soumissions par invitation écrite pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour la période hivernale 2016-2017, pour une longueur approximative de 5,2 kilomètres, soit :

➤ Rue Scott :	0,1 km
➤ Rue Gordon :	0,3 km
➤ Rue Hope :	0,4 km
➤ Rue Argyle :	0,4 km
➤ Rue Osborne :	0,6 km
➤ Rue Union :	0,1 km
➤ Rue du Parc :	0,4 km
➤ Rue Coleman :	0,7 km
➤ Rue Jean-Baptiste Godin :	0,2 km
➤ Rue du Barrage (parc Walter Mackenzie) :	0,4 km
➤ chemin d'accès à la station d'épuration :	1,5 km
➤ entrée du poste de chlore :	0,1 km

➤ Ajout au devis et contrat :

Demande ponctuelle payée à un taux horaire :

**CHEMIN D'ACCÈS AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE : 0,8 KM

Que le contrat prévoit 2 heures applicables à l'entretien et l'ouverture du chemin d'accès au réservoir d'eau potable. Toutes heures supplémentaires exigées seront facturées au taux horaire de 100 \$ plus les taxes si applicables.

Lorsque les 2 premières heures seront effectuées, sur demande du conseil ou de son représentant, le soumissionnaire s'engage à procéder à l'ouverture du chemin d'accès au réservoir d'eau potable de façon ponctuelle et en raison d'une urgence reliée à ce service. Ce travail supplémentaire exigé pour une urgence ou travail urgent aux réservoirs d'eau potable ou pour le service d'aqueduc aux contribuables sera payé à un taux horaire indiqué dans la soumission. Ce taux ne devra pas excéder la somme de 100 \$ l'heure ou selon entente entre les deux parties.

Un dépôt de soumission et d'exécution au montant de 10% du montant total devra accompagner la soumission. Ce dépôt de soumission pourra être effectué par chèque visé ou mandat-poste au nom de la Ville de Scotstown. Ce dépôt de soumission sera déposé par la Ville et conservé pour une durée de 60 jours à compter de la date d'ouverture de la soumission.

Madame Monique Polard, directrice générale est chargée de procéder à la demande de soumission auprès d'un minimum de 2 soumissionnaires dont la liste sera déposée à l'ouverture des soumissions reçues.

Les soumissions seront reçues au bureau municipal au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, JOB 3B0, le ou avant le vendredi 31 juillet 2020 à 11 h, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Puits # 1 – Entériner les travaux : Moteur de pompe défectueux

Considérant que des problèmes de moteur de la pompe du puits no.1;

Considérant qu'il est essentiel d'effectuer rapidement les réparations ou le remplacement des équipements afin de remettre en fonction la pompe de ce puits;

2020-07-250

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les travaux effectués au puits no. 1 pour le remplacement du moteur de la pompe et l'achat des équipements requis par l'entreprise Les pompes R. Fontaine.

Ces travaux ont été effectués sous la supervision de la firme Aquatech, qui effectuera un suivi du niveau d'eau hebdomadairement.

ADOPTÉE

8.1.1 Entériner la vérification par caméra et frais (résolution)

Considérant que des travaux ont été effectués au puits no. 1 pour retirer la pompe pour le remplacement du moteur ce qui favorisait des travaux supplémentaires par la vérification par caméra de la crépine du puits et son état;

2020-07-251

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal entérine les travaux effectués par caméra par l'entreprise Envir'Eau Puits au montant maximum de 1 200 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

Achat d'une pompe supplémentaire pour les puits

2020-07-252

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe supplémentaire pour les puits pour éviter le manque d'approvisionnement d'eau potable par l'arrêt d'un des deux puits.

ADOPTÉE

Arrêt des jeux d'eau lorsque les niveaux d'eau des puits sont anormalement plus bas

2020-07-253

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal exige que les jeux d'eau soient fermés lors de situation suivante :

- . sur recommandation de la personne responsable de l'exploitation des réseaux municipaux;
- . niveau d'eau d'un des puits ou des puits anormalement bas;
- . lors de canicule qui peut affecter le niveau d'eau des puits.

Lors de la fermeture des jeux d'eau, un avis sera diffusé sur le site web de la ville et la page Facebook.

ADOPTÉE

8.2 Station épuration – Entériner le remplacement pompe pour sulfate ferrique (résolution)

2020-07-254

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'achat d'une pompe pour le sulfate ferrique à la station d'épuration.

Cet achat sera effectué auprès de la compagnie AESL Instrumentation (Pierrefonds) au coût de 677 \$ plus les taxes et les frais de transport.

Les travaux de remplacement seront effectués sous la supervision de la firme Aquatech responsable de l'exploitation des réseaux municipaux.

ADOPTÉE

8.3 Demande d'aide financière : Réseaux municipaux – Rue Albert et chemin de Ditton

8.3.1 Rencontre avec ingénieur : étude ingénierie et recommandations pour travaux dans le cadre des programmes d'aides financières 9 ou 13 juillet à 18 h 30 (résolution)

Considérant que la firme EXP a été mandatée par la résolution 2020-05-161, adoptée le 5 mai dernier pour une assistance technique dans le cadre des travaux municipaux en lien avec le Programme TECH 2019-2023 sur la route 257 (chemin de Ditton et la rue Albert);

2020-07-255

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil rencontrent Monsieur Pierre Grondin, ingénieur de la firme Exp pour présentation des travaux reliés audit mandat.

ADOPTÉE

8.3.2 Programme TECO – Dépôt de la programmation (résolution)

Ce point est reporté à une séance subséquente.

8.3.3 Programme FIMEAU ou autre (résolution)

Ce point est reporté à une séance subséquente.

8.4 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) volet 1 - Demande d'aide financière (résolution)

Considérant que la protection de la source d'approvisionnement est importante pour assurer la production d'une eau potable saine et réduire les risques pour la santé publique;

Considérant les démarches retenues par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour qu'il soit possible d'analyser de façon uniforme la vulnérabilité des sources ou prélèvements d'eau en eau souterraine et en eau de surface;

Considérant que la démarche d'analyse de la vulnérabilité applicable aux prélèvements d'eau souterraine reprend en partie celle établie à la suite de l'adoption du Règlement sur le captage des eaux souterraines en juin 2002;

Considérant que ce règlement prescrivait déjà que des aires de protection soient délimitées et que leur vulnérabilité soit évaluée. Il exigeait aussi le recensement des activités et des ouvrages pouvant affecter la qualité microbiologique de l'eau;

Considérant qu'il est essentiel pour la Ville de Scotstown de mettre en place une protection accrue des sources d'eau potable;

2020-07-256

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière pour réaliser le rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable

(exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, article 68).

Que des soumissions seront demandées pour ces travaux d'analyse.

ADOPTÉE

MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE, DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS LE PROCHAIN POINT ET SE RETIRE DE LA DISCUSSION.

8.5 Demande de bac roulant pour matières résiduelles sur le terrain du 20, chemin Victoria Est (résolution)

Considérant la demande de Monsieur Gaétan Beuchesne pour que le conseil municipal accepte de fournir un bac roulant pour les déchets qui sera installée sur la propriété située au 20 chemin Victoria Est afin que les gens qui s'arrêtent à cet endroit puissent déposer leurs déchets;

2020-07-257

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent la demande de Monsieur Beuchesne et qu'un bac roulant noir soit fourni. Le bac sera buriné par les employés aux travaux publics et le numéro du bac devra être remis au bureau municipal.

Monsieur Beuchesne devra prendre les mesures nécessaires pour que le bac soit vidé lors des collectes et qu'il soit attaché pour éviter tout vol.

ADOPTÉE

8.6 Démarches pour l'implantation de la collecte de matières organiques (compostage) (résolution)

Considérant que les orientations du gouvernement que tous les foyers du Québec devraient être munis d'un bac brun réservé au compostage d'ici 2025;

Considérant que le conseil municipal veut mettre en place des mesures pour diminuer les quantités de déchets acheminés au site d'enfouissement;

Considérant que la collecte du bac brun démontre des résultats beaucoup plus efficaces, notamment au niveau de la participation citoyenne. Il est prouvé qu'il est très difficile en tant que municipalité d'atteindre les objectifs de réduction des tonnages enfouis avec des composteurs domestiques;

Considérant que puisqu'il est statistiquement prouvé que le bac brun est beaucoup plus utilisé, notamment en période hivernale, comparativement aux composteurs domestiques, notre réduction à la source se verra beaucoup améliorée, ce qui augmentera les redevances compensatoires du gouvernement;

Considérant que le conseil municipal souhaite entamer les démarches pour la mise en place de collecte des matières organiques dans un avenir rapproché;

2020-07-258

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations seront prises pour l'instauration d'une collecte des matières organiques, l'achat de bacs bruns, l'aide financière possible.

Les municipalités parties au regroupement du contrat des collectes actuelles seront invitées à se joindre à cette démarche avec la Ville de Scotstown si elles le désirent.

ADOPTÉE

8.7 Dépôt résidus verts – journée (résolution)

Attendu que les frais d'enfouissement des déchets sont en hausse depuis quelques mois et que ceux-ci pourraient encore augmenter à court ou moyen terme;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place divers moyens pour réduire les déchets dirigés vers le site d'enfouissement;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François offre la possibilité aux municipalités d'organiser une collecte spéciale volontaire par un écocentre mobile pour une journée annuelle, et ce gratuitement;

Attendu que les citoyens peuvent apporter divers items, tels que meubles en bois ou en métal, bois de construction, branches attachées et planches, métal, électroménagers;

Attendu que la Ville de Scotstown n'a pas de collecte des matières organiques et que plusieurs citoyens ne possèdent pas de bac de compost et souhaitent pouvoir se départir de résidus verts;

Attendu que le conseil municipal veut également mettre en place une collecte des équipements électroniques ;

2020-07-259

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal organise et offre aux citoyens une collecte spéciale volontaire le samedi 12 septembre 2020, de 8 h 30 à 11 h30 au terrain municipal situé à l'arrière du terrain de balle par l'accès situé par la rue Argyle;

Qu'il soit également tenu une collecte de produits électroniques désuets en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec), samedi 12 septembre 2020, de 8 h 30 à 11 h30 au même endroit, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Que les citoyens pourront profiter de cette date pour aller porter leurs résidus verts.

Une publicité sera diffusée sur le site web et la page Facebook de la ville ainsi que dans l'Info-Scotstown.

ADOPTÉE

Nivelage du terrain municipal situé à l'arrière du terrain de balle

2020-07-260

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown retienne les services de l'entreprise Fernand Prévost pour la location d'un bélier mécanique pour les travaux de nivelage de la terre de remblai déposée sur le terrain municipal à l'arrière du terrain de balle.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Inspecteur en bâtiment et en environnement – Rencontre sur rendez-vous (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2020-07-216;

2020-07-261

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les gens désirant rencontrer l'inspecteur en bâtiment et en environnement doivent respecter les règles fixées par la résolution 2020-07-2016.

Les rendez-vous devront avoir lieu les jeudis après-midi exclusivement.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Parc Walter-MacKenzie

10.1.1 Achat de blocs pour bloquer l'accès de stationnement sur la pelouse (résolution)

Considérant que le nombre de véhicules qui se rendent au Parc Walter-MacKenzie augmente;

Considérant que plusieurs véhicules ce stationnement sur la pelouse devant la rivière au Saumon endommageant les parties gazonnées;

2020-07-262

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise l'achat de blocs ou butoirs pour qu'ils installés de façon à ce que les véhicules ne puissent se stationner sur la pelouse au Parc Walter-MacKenzie.

ADOPTÉE

10.1.2 Achat panneaux de signalisation pour interdiction de stationnement près de la borne sèche (résolution)

Considérant que le règlement 465-18, article 44, point 12 stipule qu'il est interdit de stationner à moins de cinq (5) mètres d'une borne-fontaine et d'un signal d'arrêt;

Considérant que des véhicules ce stationnement devant la borne sèche au Parc Walter-MacKenzie;

Considérant qu'il est impossible pour les camions incendie de s'approvisionner à la borne sèche lorsqu'un véhicule est stationné devant la borne;

2020-07-263

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'un panneau d'indiquant qu'il est interdit de stationner devant la borne sèche et que le remorquage aux frais du propriétaire du véhicule soit installé près de la borne sèche.

De plus, il sera également indiqué les frais de l'amende selon la réglementation en vigueur.

Toute personne qui ne respectera pas cette interdiction s'expose à un constat d'infraction.

ADOPTÉE

10.2 **Cœur Villageois – Travaux au bâtiment situé au Parc Walter-MacKenzie (résolution)**

Considérant que les membres du conseil ont rencontré les membres du comité Cœur Villageois de Scotstown ainsi que le responsable de l'entreprise Les Frères Morin pour discuter des travaux au hangar en bois rond situé à l'entrée du Parc Walter-MacKenzie;

Considérant que les travaux pour la modification extérieure du bâtiment ont fait l'objet des discussions afin que ce bâtiment reflète le style d'une chaumière écossaise;

2020-07-264

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les travaux prévus par la résolution 2020-03-102 adoptée le 3 mars 2020 soient annulés et remplacés par la construction d'un bâtiment neuf.

Que les services de l'entreprise Les Frères Morin sont retenus pour la construction d'un bâtiment neuf selon les caractéristiques d'une chaumière écossaises et les matériaux soumis par le comité Cœur Villageois de Scotstown;

Que la municipalité retienne les services d'un électricien pour le branchement électrique des contrôles des jeux d'eau;

Que la municipalité fasse l'installation d'un compteur d'eau pour les jeux d'eau par une entreprise spécialisée;

Que les coûts reliés aux travaux de construction du nouveau bâtiment soient payés conjointement par la municipalité et Cœur Villageois selon l'aide financière provenant du Fonds de développement du territoire et l'aide financière 2020 prévue au budget municipal.

ADOPTÉE

10.3 **Société de Développement de Scotstown-Hampden**

10.3.1 **Demande pour utilisation des équipements pour entretien des pelouses (résolution)**

Considérant la réception d'une demande de la Société de développement de Scotstown-Hampden pour l'utilisation des équipements pour l'entretien des terrains du camping et/ou du Parc Walter-MacKenzie;

2020-07-265

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande de la Société de développement de Scotstown-Hampden pour l'utilisation des équipements pour l'entretien des terrains du camping et/ou du Parc Walter-MacKenzie;

Que les équipements nécessaires seront apportés par les employés municipaux.

Que les travaux d'entretien du Parc Walter-MacKenzie soient effectués conjointement entre les employés de la Société de développement de Scotstown-Hampden et les employés des travaux publics de la ville.

ADOPTÉE

10.3.2 **Prêt de l'employé-étudiant de la ville (résolution)**

Considérant la réception d'une demande de la Société de développement de Scotstown-Hampden pour que la Ville de Scotstown puisse fournir un ou

des employés de la ville pour l'entretien des terrains du camping et/ou du Parc Walter-MacKenzie;

2020-07-266

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande de la Société de développement de Scotstown-Hampden et que des employés municipaux soient affectés pour aider à l'entretien du Parc Walter-MacKenzie avec l'employé de la Société de développement de Scotstown-Hampden.

ADOPTÉE

10.3.3 Traitement des paies (résolution)

Attendu que la Société de Développement de Scotstown-Hampden embauchera des employés au cours des prochains mois dans le cadre de projets de Subvention salariale;

Attendu que la Société de Développement de Scotstown-Hampden n'a pas de personnel administratif pour effectuer la gestion des paies des employés et qu'une demande a été faite à la Ville pour procéder à la gestion des paies et des retenues à la source de leurs employés pour ce projet;

2020-07-267

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown accepte la gestion des paies pour les employés embauchés par la Société de Développement de Scotstown-Hampden au cours de l'année 2020 ainsi que les retenues d'employeur.

Que la Société de Développement de Scotstown-Hampden et le Comité de Loisirs Hampden-Scotstown s'engagent à rembourser la Ville de Scotstown de tous les frais engendrés par les paies, retenues à la source, etc., reliés à cet employé.

ADOPTÉE

10.3.4 Camping La Rivière Étoilée : nombre de bacs roulants (résolution)

Considérant la réception d'une demande de la Société de développement de Scotstown-Hampden pour la fourniture de bacs roulants pour les déchets et des matières recyclables qui seront utilisés par le Camping de la rivière étoilée au Parc Walter-MacKenzie;

2020-07-268

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte la demande et fournisse 8 bacs roulants destinés pour la collecte des déchets et 4 bacs roulants destinés à la collecte des matières recyclables.

Les bacs roulants seront burinés et les numéros devront être pris en note et apportés au bureau municipal.

Les bacs seront sous la gestion de la Société de développement de Scotstown-Hampden.

ADOPTÉE

10.4 L'événement – Demande aide financière 2020 (résolution)

2020-07-269

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement au Journal L'Événement pour l'année 2020 au montant de 1 300 \$.

ADOPTÉE

10.5 Cuisine collective du HSF – Remplacement des cuisinières (information)

Considérant que l'organisme Cuisine collective du Haut-Saint-François offre 2 cuisinières neuves pour la cuisine de l'Hôtel de Ville de Scotstown;

2020-07-270

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte ce don.

Que le conseil municipal offre les deux (2) anciennes cuisinières gratuitement aux résidents par une annonce sur la page Facebook de la ville.

ADOPTÉE

10.5.1 Lettre de remerciements (résolution)

Considérant le don de deux (2) cuisinières neuves à la Ville de Scotstown par l'organisme Cuisine collective du Haut-Saint-François;

2020-07-271

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une lettre de remerciements soit transmise à Cuisine collective du Haut-Saint-François pour le don des deux (2) cuisinières neuves et qui seront très appréciés pour les groupes de cuisine de Scotstown et les organismes.

ADOPTÉE

10.6 Programme Soutien à l'action bénévole

10.6.1 Volet Jeunesse – Demande d'aide financière (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Support à l'action bénévole qui a pour objectif de combler les besoins de notre communauté dans les secteurs du loisir et du sport;

Considérant que le projet soumis doit favoriser le bien-être des jeunes et que les besoins actuels pour favoriser la participation des jeunes à des activités lors de la saison hivernale exigent le remplacement des bandes de la patinoire;

2020-07-272

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown présente un projet dans le cadre du Programme Support à l'Action bénévole – Volet Jeunesse pour le remplacement de certaines bandes de patinoire et matériaux qui sont essentiels pour permettre la préparation de la patinoire pour l'hiver 2020-2021 et les années suivantes;

Qu'une somme de trois mille dollars (3 000 \$) est demandée pour ce projet.

Madame Monique Polard, directrice générale est autorisée à présenter et à signer les documents du projet au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.6.2 Volet Aînés – Demande d'aide financière (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Support à l'action bénévole qui a

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

pour objectif de combler les besoins de notre communauté dans le secteur de la population en général ainsi que les aînés;

Considérant qu'en raison de la situation vécue depuis plusieurs mois relatifs à la pandémie de la COVID-19, la période de confinement, plusieurs activités permettant le rassemblement des citoyens au sein de la communauté et brisant l'isolement après les mois d'hier n'ont pu avoir lieu : Fête de la pêche, Fête nationale du Québec, Fête de la boustifaille, dîners communautaires de l'organisme Les Gens Heureux, etc.;

Considérant que pendant la période de confinement plusieurs activités de loisirs n'ont pu avoir lieu : activités de cuisine collective, les activités de la Maison des jeunes, Yoga – tissage et atelier de tricot, ainsi que les activités des organismes telle que La Relève au Haut-Saint-François;

Considérant que les citoyens de la Ville de Scotstown participaient en grand nombre aux activités dans la communauté;

2020-07-273

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown présente un projet dans le cadre du Programme Support à l'Action bénévole – Volet Aînés visant l'organisation d'un repas communautaire offert à la population accompagné d'activités de divertissement pour permettre de briser l'isolement créé par la pandémie de la COVID-19.

Qu'une somme de mille cinq cents mille dollars (1 500 \$) est demandée pour ce projet.

Madame Monique Polard, directrice générale est autorisée à présenter et à signer les documents du projet au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.7 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Demande d'aide financière (résolution)

Considérant que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, lance un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

Considérant que ce programme d'aide financière soutient les municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes

Considérant que la Ville de Scotstown est reconnue *Municipalité amie des aînés*;

2020-07-274

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) afin d'améliorer l'implication des personnes âgées favorisant une influence positive sur la vie des aînés et dans notre collectivité;

Que la Ville de Scotstown souhaite la réalisation d'un tel projet permettant la consolidation de l'autonomie des aînés et un encouragement à partager leurs

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

connaissances, leurs compétences et leurs expériences avec d'autres personnes au sein de la collectivité dans le but de rehausser le bien-être social des aînés et le dynamisme communautaire;

Que la demande d'aide financière demandée soit de quatre-vingts pour cent (80 %) des dépenses admissibles du projet soumis et que la Ville de Scotstown participe financière au montant de vingt pour cent (20 %) ou plus selon les dépenses totales du projet;

Que la Ville de Scotstown s'engage à respecter les critères du programme;

Que Madame Monique Polard, directrice générale est nommée responsable pour la demande de ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.8 Jeunesse Canada au Travail dans les deux langues officielles - Demande d'aide financière (résolution)

Considérant un Programme de Jeunesse Canada au travail permettant l'embauche de personnes pouvant permettre l'embauche de personnes pour divers projets;

2020-07-275

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal ne dépose pas de demande d'aide financière dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Bourse épargne étude nouveau-né

Considérant que le conseil municipal de Scotstown souhaite offrir une bourse épargne étude à un nouveau-né de l'année 2019;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu un don anonyme d'un montant de cinq cents dollars (500 \$) pour participer à la remise d'une bourse épargne étude pour un nouveau-né;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden participe financièrement à ce projet pour un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$);

2020-07-276

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown remette une bourse pour un Régime épargne-étude au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un enfant né dans la Municipalité du Canton de Hampden et la Ville de Scotstown au cours de l'année 2019. Cette bourse au montant de 250 \$ s'ajoute à celle de 500 \$ donné par un généreux citoyen (demandant l'anonymat) et celle de la Municipalité du Canton de Hampden au montant de 250 \$ pour un montant total de mille dollars (1 000 \$).

S'il y a plusieurs naissances, un tirage au sort sera effectué lors d'une prochaine séance du conseil municipal ou lors d'une prochaine activité municipale.

ADOPTÉE

11.1.1 Remerciements à Monsieur Dominique Boisvert (résolution)

Considérant que Monsieur Dominique Boisvert souhaite offrir un don au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), réserver exclusivement à la bourse épargne étude remise à un nouveau-né de la Ville de Scotstown et Hampden à la condition que les deux (2) municipalités participent au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) chacune annuellement;

Considérant que le montant offert par Monsieur Boisvert doit être réservé pour une période de 10 ans, soit cinq cents dollars (500 \$) par année;

2020-07-277

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown remercie Monsieur Dominique Boisvert de sa générosité et qu'une lettre de remerciement soit transmise à Monsieur Boisvert;

Que la Ville de Scotstown s'engage à fournir une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour les dix prochaines années.

ADOPTÉE

11.1.2 Réception d'un 2^e don (résolution)

Considérant que LA Ville de Scotstown a reçu un don anonyme au montant de 500 \$ pour remettre à un nouveau-né en guise de bourse épargne étude;

Considérant que la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden contribuent financièrement pour une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) chacune annuellement;

2020-07-278

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la Ville de Scotstown réserve le don de cinq cents dollars et s'engage à contribuer à la somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour offrir une bourse épargne étude à un nouveau-né.

ADOPTÉE

11.2 Petit Écossais :

11.2.1 Bâtiment – Vérification soutien du plancher (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est propriétaire du bâtiment situé au 11, rue du Parc et qu'il a été rapporté au conseil municipal qu'une partie du plancher dans la cuisine a un affaiblissement en raison du manque de soutien sous le plancher;

2020-07-279

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal fasse réparer le soutien du plancher par les employés municipaux le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

11.2.2 Permis de boisson (résolution)

2020-07-280

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown autorise la Société de Développement de Scotstown-Hampden à obtenir les permis auprès de la Société des Alcools du Québec pour vendre et servir des boissons alcooliques au Petit Écossais pour l'année 2020 selon la réglementation du gouvernement en vigueur.

ADOPTÉE

11.2.3 Matières résiduelles et recyclables (résolution)

Considérant que le Petit Écossais est exploité pour un restaurant par des privés à la suite d'une entente entre la Société de Développement de Scotstown-Hampden, et ce pour les cinq (5) prochaines années;

Considérant qu'une demande a été adressée à la ville pour que celle-ci fournisse des bacs roulants pour les déchets et les matières recyclables;

2020-07-281

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce point soit reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

11.3 Dossier réclamation – 64 chemin Victoria Est

Considérant qu'au cours de l'automne 2019, lors des travaux d'excavation sur des propriétés privées situées sur le chemin Victoria Est pour la réparation du réseau d'égout, des branches ont été coupées sur des cèdres de la propriété située au 64, chemin Victoria Est, à proximité du poste de pompage;

Considérant que la propriétaire du 64, chemin Victoria Est, réclame des dommages à la Ville de Scotstown;

Considérant qu'à la suite des recherches effectuées, il appert que la Ville de Scotstown a fait l'installation du poste de pompage sur la propriété du 64, chemin Victoria Est il y a entre vingt et trente ans sans être propriétaire du fonds de terrain;

Considérant que lors de l'installation du poste de pompage, il n'y avait aucun arbre à proximité du poste de pompage;

2020-07-282

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu,

Que la Ville de Scotstown prenne toutes les informations pour les options possibles dans le but de régler ce dossier.

Ce point est reporté à une séance subséquente pour décision du conseil municipal.

ADOPTÉE

11.4 Règles pour l'obtention d'une aide financière annuelle de plus de 150 \$

2020-07-283

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les organismes communautaires locaux et régionaux recevant une aide financière annuelle de la Ville de Scotstown d'un montant supérieur à cent cinquante dollars (150 \$) désirant obtenir une aide financière pour l'année 2020 respectent les directives suivantes :

. Les organismes doivent remettre à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2020, les documents suivants :

- le bilan financier 2020, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020 en incluant également ses prévisions jusqu'au 31 décembre 2020.

Que ces informations seront essentielles pour le conseil municipal afin de lui permettre d'établir toutes contributions financières lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2021.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Les informations reçues seront remises aux membres du conseil pour décision finale. Tout organisme qui n'aura pas remis ses documents à la date fixée du 30 septembre 2020 s'expose à ne recevoir aucune aide financière de la ville.

Cette résolution sera transmise à tous les organismes sans but lucratifs de la Ville de Scotstown et certains organismes qui ont reçu une aide financière au cours des dernières années.

ADOPTÉE

2020-07-284 **11.5** **Cœur Villageois – Demande d'aide financière 2020**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que vérification soit faite concernant le montant qui a été prévu lors de la préparation des prévisions budgétaires 2020 et réservé à titre d'aide financière pour le comité Cœur Villageois de Scotstown.

Que les informations recueillies soient acheminées aux membres du conseil et que le montant réservé soit remis au comité pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-07-285 **Abattage d'un arbre mort sur le terrain de l'Hôtel de Ville**
SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal retienne les services bénévoles de Monsieur Richard Gaudreau pour effectuer l'abattage d'un arbre mort sur le terrain e l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

12. **Période de questions : questions recues par courrier électronique – sujets relatifs à l'ordre du jour**
À la suite de l'avis public affiché et diffusé sur le site web de la ville le 3 juillet 2020, informant les citoyens qu'ils pouvaient acheminer des questions par courrier électronique pour obtenir réponse du conseil municipal, aucune question n'a été reçue.

2020-07-286 **13.** **Levée de la séance (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 22 h 40.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice générale